

DEMANDE DE DEROGATION A LA CARTE SCOLAIRE Entrée en Terminale générale – 1 seule dérogation par élève

La demande de dérogation porte sur un établissement. Dès lors que la demande de dérogation a reçu une réponse favorable, aucune révision d'affectation ne sera possible. La dérogation accordée ne garantit pas l'inscription dans tous les ES demandés.

La dérogation accordée par l'IA-DASEN n'engage pas la collectivité territoriale compétente pour la prise en charge des transports. 1 - IDENTIFICATION NOM et prénom de l'élève : ______ date de naissance : _____ NOM et prénom du représentant légal 1 ______ En cas de séparation ou de divorce c'est l'adresse du parent chez lequel l'enfant à sa résidence habituelle, le cas échéant en conformité avec le jugement du divorce. L'adresse du représentant 1 est celle prise en compte pour déterminer le lycée de secteur. NOM du représentant légal 2 (à renseigner si différente de celle du représentant 1) Adresse: 2 - LYCEE FREQUENTE EN 2023-2024 **3 - LYCEE DE SECTEUR EN 2024-2025** NOM: ___ NOM: ___ Adresse: Adresse: 4 - LYCEE DEMANDE POUR 2024-2025 (à compléter) NOM de l'établissement : ______ Adresse : ___ A titre indicatif, enseignements de spécialités conservés : ES 1:..... ES 2:.... 5 - MOTIF DE LA DEMANDE (cocher la case et joindre les pièces justificatives demandées), par ordre de priorité : ☐ Élève souffrant d'un handicap (joindre copie de l'attestation de la CDA (commission des droits et de l'autonomie)) 🗖 Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé (joindre un certificat médical sous pli cacheté à l'attention du médecin conseiller technique de la DSDEN) ☐ Élève boursier (joindre la notification d'attribution de bourse au titre de l'année 2023-2024) ☐ Élève dont un frère ou une sœur sera encore scolarisé(e) dans l'établissement demandé à la prochaine rentrée scolaire (joindre un certificat de scolarité) 🗖 Élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité (joindre un justificatif de domicile et un plan en indiquant d'une croix le domicile, le lycée de secteur et le lycée demandé). Ce motif n'est pas recevable en agglomération. ☐ Élève devant suivre un parcours scolaire particulier (joindre un courrier explicatif) Autres motifs (joindre éventuellement un courrier explicatif ou toute pièce utile) TOUT DOSSIER NE COMPORTANT PAS LES PIECES JUSTIFICATIVES DEMANDÉES SERA ETUDIÉ AU MOTIF « AUTRE » Date: Signature des représentants légaux (*) : (*)En signant, je m'engage à accepter l'affectation correspondant à ma demande

- ☞ La demande de dérogation doit être déposée au lycée fréquenté en 2023-2024 le 12 juin 2024 au plus tard
- ☞ Le lycée transmettra le dossier avec les pièces justificatives à la DSDEN de l'Isère